

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE **SAINT-FLORENT**

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19

. En exercice :
19

. Qui ont pris part à la
délibération : 17

Vote 17
Pour 17
Contre 0
Abstention 0

Séance du 22 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
et le vingt-deux février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, BENVENUTI et Mesdames BEGNIS, GUARDINI, SANCIU, VOLELLI.

Procurations : Mme SEBASTIANI à Mr PANZA, Mr MORELLI à Mme GUARDINI, Mme ROVERE à Mr OLMETA, Mme SCOTTO à Mme BEGNIS, Mr HLUŠICKA à Mr PAOLINI, Mme FERRAGUTI à Mr BENVENUTI et Mr SIMONETTI-MALASPINA à COSTA.

Absents : Mme PONZEVERA et Mr POLI

Mr PAOLINI Xavier a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAATION
16/02/2024

DATE AFFICHAGE
23/02/2024

Objet de la délibération :

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RENOVATION ET L'EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE ET DE LA CANTINE

Le Maire informe le Conseil de la nécessité de poursuivre la rénovation et l'extension du groupe scolaire et de la cantine.

En raison de la complexité de l'opération, il propose de passer un marché de maîtrise d'œuvre.

Le maître d'œuvre est l'opérateur économique, qui, en raison de sa compétence technique, est chargé seul ou en groupement d'opérateurs économiques par le maître d'ouvrage d'une mission globale visant à apporter une réponse architecturale, technique et économique au programme élaboré par ce dernier

Le marché ne comportera qu'un lot dont l'estimation est la suivante 372 900€ HT.

En raison du montant (supérieur à 221.000 €) le marché sera un marché formalisé.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le lancement du marché public formalisé de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension du groupe scolaire et de la cantine
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.